



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les prix figurant sur ce document sont exprimés en euros.
Toute commande comporte l'adhésion expresse à nos conditions générales de vente quelles que soient les clauses pouvant figurer sur le document de l'acheteur.

Livraison - Délais de livraison : les délais de livraison sont donnés avec le plus de précision possible, mais à titre indicatif. Les retards susceptibles d'intervenir ne peuvent donner lieu à aucune indemnité de notre part, ni motiver un refus de marchandise. Les réclamations concernant les quantités et qualités ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit et accompagnées du bon de livraison, dans les huit jours suivant la livraison.

Le destinataire devra, fournir la preuve de non-conformité du matériel, en permettre la constatation et la réparation éventuelle par B+B France et exclure toute intervention de son fait. Si nécessaire, il sera procédé au remplacement du produit, sans aucune autre indemnité pour le destinataire (voir paragraphe garantie).

Transport : nos prix s'entendent départ usine, emballage compris. Les marchandises sont expédiées par nos soins, le port étant facturé en sus du montant de la commande. Dans le cas d'une expédition partielle, il n'est pas facturé de port sur le complément de livraison. Les marchandises sont réputées vendues ou prises dans notre usine. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries, de retards, manquants ou pertes, il appartient au destinataire d'exercer tout recours contre le transporteur, en émettant des réserves précises sur le bulletin de livraison et en les confirmant au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours francs de la date de livraison, sauf acceptation expresse des réserves par le transporteur, copie en étant adressée à B+B France.

Commande minimum: toute commande dont le montant est inférieur à 150 € donne lieu à la facturation d'une somme forfaitaire de 15 € destinée à couvrir notamment les frais administratifs.

Conditions de règlement: les factures sont payables par chèque ou par virement à 30 jours net de la date d'expédition des factures sauf convention contraire particulière formelle entre les deux parties.

Les livraisons de pièces de rechange et les factures relatives aux réparations sont payables à la réception de la facture.

Un escompte de 2% du montant de la facture est prévu pour tout règlement comptant.

En cas de retard de règlement, il sera appliqué des pénalités d'un taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne majoré de 7 points. (c.com art. L.441-6, al.3 modifié).

Réserve de propriété: par application des dispositions de la loi n°80-335 du 15 mai 1980, la société B+B France reste propriétaire, jusqu'au paiement complet du prix principal et de ses accessoires, des marchandises livrées.

Toutefois, la charge des risques que pourraient subir ces marchandises sera transférée à l'acheteur dès la livraison jusqu'au complet paiement, et ce même en cas de retour. L'acheteur devra donc prendre les assurances nécessaires et permettre à tout moment l'identification dans ses stocks du matériel concerné.

En cas de revente à un sous-acquéreur, le droit à revendication de la société B+B France portera sur le prix ou partie du prix des marchandises vendues. L'acheteur se devra d'informer le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété.

B+B France se réserve le droit de revendiquer tout matériel en cas de cessation de paiement, procédure collective, règlement amiable, mais également en cas de défaut de paiement d'une échéance. L'acheteur s'engage à restitution, tous frais à sa charge, sur première demande de notre part par simple lettre recommandée.

Dans le cas où des matériels seraient dégradés, la dépréciation qui en résultera sera prise en considération pour la fixation de notre créance résiduelle à l'égard du client.

Le fait de nous passer commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur de la présente clause et annule tout refus de cette clause pouvant figurer aux conditions générales d'achat de l'acheteur.

Garantie: nos produits et pièces détachées, à l'exclusion de tout matériel informatique, des batteries, des composants électroniques ou des semi-conducteurs, pneus, les pièces d'usure liées à l'utilisation normale des produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de la date de livraison. Cette période de garantie est portée à 24 mois pour les fauteuils manuels, 5 ans pour les croisillons et les cadres des fauteuils, Jako, Pyro, Pyro-Light, en aucun cas une action ou intervention au titre de la garantie ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de cette garantie.

Dans le cas d'un défaut couvert par la garantie, nous prenons la décision de remplacer ou de réparer gratuitement le produit ou la pièce reconnue défectueuse: les frais de port au titre de la présente garantie aller et retour sont à la charge de l'acheteur.

L'acheteur devra fournir tout justificatif de la garantie dont bénéficie le matériel, notamment copie de la facture initiale.

La garantie ne couvre ni les sinistres dus à la négligence de l'utilisateur, ni une utilisation impropre de nos produits. La garantie ne couvre pas non plus l'usure normale des produits. La garantie, enfin, ne s'applique pas aux pièces détachées, lesquelles peuvent être commandées séparément. Aucun retour de produit réputé défectueux ne pourra être effectué par l'acheteur sans notre accord écrit préalable. Notre accord écrit ne vaut en aucun cas reconnaissance de responsabilité. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité d'inspecter les produits défectueux avant de nous prononcer par écrit. Sauf accord, l'acheteur s'abstiendra de procéder à des réparations ou remplacement de pièces sur nos produits.

Contestations: toute réclamation devra être formulée par écrit à notre siège social dans les huit jours suivant la réception des marchandises. Aucune reprise n'est acceptée sans notre accord préalable.

Attribution de juridiction: en cas de différends à propos des présentes conditions générales ou de tous actes ou situations qui en résulteraient et à défaut de solutions à l'amiable entre elles, la juridiction de VERSAILLES sera la seule compétente.

Utilisation conforme: l'acheteur s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions techniques relatives à nos produits contenu dans nos manuels d'utilisation et d'entretien ainsi que dans toute autre documentation technique en particulier les spécificités de nos produits imposées par la norme ISO 9002, ainsi que les critères d'homologation et le respect de la nomenclature TIPS. L'acheteur s'engage par ailleurs à informer ses clients des caractéristiques essentielles des produits ainsi que de leurs conditions d'utilisation et d'entretien et, notamment, de se conformer aux dispositions des articles LIII-I et suivant du Code de la consommation.

A défaut, l'acheteur sera seul responsable des conséquences de la non observation des ces prescriptions.